



COMMISSION EUROPÉENNE

Bruxelles, le 28.4.2026
C(2026) 2917 final

Madame la Présidente,

La Commission tient à remercier l'Assemblée nationale pour son avis concernant la résolution européenne visant à soutenir efficacement le Danemark et le Groenland et à œuvrer en faveur d'une plus grande coopération en matière de défense.

La Commission se félicite du soutien exprimé par l'Assemblée nationale en faveur de la défense du droit international et de la souveraineté du Groenland et du Royaume de Danemark, ainsi que de la préservation de la stabilité dans la région arctique. L'Union européenne a, dans ce contexte, fait preuve de fermeté, d'engagement, de préparation et d'unité, une approche qu'elle entend poursuivre.

Le Groenland est un territoire autonome du Royaume de Danemark. C'est aux Groenlandais et aux Danois qu'il appartient de décider de l'avenir du Groenland. L'intégrité territoriale, la souveraineté nationale et l'inviolabilité des frontières sont des principes fondamentaux du droit international et de la Charte des Nations unies. Nous n'arrêterons pas de les défendre. D'autant plus si l'intégrité territoriale d'un État membre de l'Union européenne est remise en cause. L'Union européenne est pleinement solidaire du Danemark et de la population du Groenland. L'UE a montré que sa fermeté, sa sensibilisation, sa préparation et son unité étaient efficaces. À l'avenir, nous maintiendrons cette même approche.

Le Groenland constitue un partenaire essentiel de l'Union européenne dans la région arctique. Cette relation repose sur plusieurs décennies de coopération étroite et sur des engagements communs en faveur de la stabilité régionale, du développement durable et d'une gouvernance responsable. Le Groenland est un territoire autonome au sein du Royaume de Danemark et un pays et territoire d'outre-mer (PTOM) associé à l'Union européenne. Cette association repose sur les articles 198 à 204 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne ainsi que sur la décision d'association outre-mer du 5 octobre 2021 incluant le Groenland. Ces dernières années, la relation entre l'Union européenne et le Groenland s'est renforcée avec l'ouverture d'un bureau de la Commission européenne à Nuuk en 2024 et une extension progressive des domaines de coopération, initialement centrés sur l'éducation et la pêche, pour couvrir des secteurs stratégiques comme la connectivité numérique, les matières premières ou l'énergie.

Mme Yaël BRAUN-PIVET
Présidente de l'Assemblée nationale
Palais Bourbon
126 rue de l'Université
F – 75007 PARIS

La Commission partage le souhait de l'Assemblée de renforcer la coopération européenne avec le Danemark et le Groenland. La Commission prépare actuellement des mesures d'investissement au Groenland, en étroite collaboration avec les autorités groenlandaises et danoises, pour soutenir le Groenland dans des domaines d'intérêt commun, tels que l'énergie durable, la coopération sur les matières premières essentielles, ou la connectivité.

La région arctique connaît de profondes transformations sous l'effet combiné de l'accélération du changement climatique, de l'évolution des dynamiques géopolitiques et de l'intensification de la concurrence géoéconomique. Elle demeure le territoire de peuples autochtones, de communautés résilientes et d'écosystèmes uniques. La communication conjointe {JOIN(2021) 27 final} intitulée «Un engagement renforcé de l'UE en faveur d'une région arctique pacifique, durable et prospère» définit le cadre d'action de l'Union dans la région.

Face à l'évolution des enjeux géopolitiques, géoéconomiques et sécuritaires dans l'Arctique, la Commission européenne et le haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères procèdent à une mise à jour de la politique arctique de l'Union européenne. Ce travail s'inscrit dans la poursuite des objectifs de l'Union en matière d'action climatique, de protection de l'environnement, de développement durable et de respect des droits des peuples autochtones.

La Commission soutient pleinement l'approche intégrée et proactive que la France met en œuvre en vue de contribuer à un objectif européen commun de stabilité et de sécurité dans la région arctique. L'Union européenne demeure pleinement engagée en faveur d'un Arctique sûr, stable, durable, pacifique et prospère. La Commission partage également l'analyse selon laquelle l'Arctique revêt une importance stratégique croissante en matière de sécurité et de défense, y compris la protection contre les menaces hybrides. Elle souligne en outre l'importance d'une coopération européenne renforcée dans la région et de la progression vers une autonomie stratégique européenne, fondamentale pour faire face à la pression géopolitique fondée sur une gestion responsable des ressources naturelles, la protection de l'environnement, la transparence, le respect du droit international et le recours aux enceintes multilatérales telles que le Conseil de l'Arctique et les Nations unies. La sécurité de l'Arctique demeure une priorité essentielle de la Commission européenne. Il s'agit d'un effort collectif, qui requiert une solidarité forte entre les États membres et les partenaires et les alliés de l'OTAN face aux défis communs.

Afin de garantir la sécurité collective de ces territoires, la Commission a présenté le 3 septembre 2025 une proposition de modification de la décision relative à l'association des pays et territoires d'outre-mer (PTOM) à l'Union européenne, y compris les relations entre l'Union européenne, d'une part, et le Groenland et le Royaume de Danemark, d'autre part. Cette proposition double quasiment le financement total de l'UE pour les PTOM, le portant à 999 millions d'euros pour la période 2028-2034. Aux termes de la décision modifiée, la Commission propose d'allouer 530 millions d'euros au Groenland (contre 225 millions d'euros actuellement), reflétant son importance géostratégique croissante dans l'Arctique. Par ailleurs, l'UE prépare également un nouveau programme

d'investissements pour le Groenland dans le cadre du cycle budgétaire actuel, comme l'a annoncé la présidente von der Leyen, afin d'approfondir son partenariat à long terme avec le Groenland.

L'avis de l'Assemblée nationale a été porté à la connaissance des représentants de la Commission et contribuera utilement à éclairer les discussions sur le réexamen de la politique arctique de l'Union européenne.

La Commission espère que les clarifications fournies dans la présente réponse répondent aux questions soulevées par l'Assemblée nationale et se réjouit de poursuivre le dialogue politique à l'avenir.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de notre très haute considération.

Kaja Kallas
Haute représentante / vice-présidente

Maroš Šefčovič
Membre de la Commission

